FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision 04-janv.-2016 **Version** 2

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC ULTRA BLACK GASKET MAKER 80 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 59803

Synonymes Aucun(e)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fabricant
ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, OH 44139 USA

Distributeur
ITW Permatex Canada
35 Brownridge Road, Unit 1
Halton Hills, ON Canada L7G 0C6
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-87-Permatex
(877) 376-2839

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse e-mail mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire selon l'OSHA
Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Attention

Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer

Aspect Noir **État physique** Pâte **Odeur** Légère

Conseils de prudence - Prévention
Se procurer les instructions avant utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Intervention
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Mentions de mise en garde - Stockage
Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Dangers sans autre classification (HNOC)
Sans objet

Autres informations
- Sans objet

Toxicité aiguë inconnue 25.95 % du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

substance

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Secret industriel
polydimethylsiloxane	70131-67-8	15 - 40	*
carbonate de calcium	471-34-1	15 - 40	*
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	3 - 7	*
butanone-oxime	96-29-7	1 - 5	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'a pas été divulgué au titre du secret industriel.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés
Dioxyde de carbone (CO2), Agent chimique sec, Mousse

Moyens d'extinction appropriés
Aucun(e).

Dangers spécifiques dus au produit chimique
Aucun(e) en particulier.

Données d'explosion
Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

Équipement de protection et précautions pour les pompiers
Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Mettre en place une ventilation adaptée. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Glissant, peut entraîner des chutes.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité.

Matières incompatibles Agents comburants forts, Acides, Eau

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives pour l'exposition .

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
carbonate de calcium 471-34-1	-	-	TWA: 10 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable dust

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

Autres informations Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douches
Rince-oeils
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.

Protection respiratoire Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte
Aspect Noir
Odeur Légère

Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	Sans objet	Polymérisation
Point d'éclair	> 93 °C / > 200 °F	Test en vase clos Tag Closed Cup
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	<5 mm Hg @ 80°F	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.44	
Hydrosolubilité	Sans objet	Polymérisation
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	3%
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucune donnée disponible

Stabilité chimique
Stable dans les conditions de stockage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Conditions à éviter
Chaleur excessive.

Matières incompatibles
Agents comburants forts, Acides, Eau

Produits dangereux résultant de la décomposition
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Formaldéhyde
Peut dégager de la 2-butanone oxime (éthylméthylcétoxime) aux températures supérieures à l'ambiante

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Contact avec la peau Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
polydimethylsiloxane 70131-67-8	-	> 16 mL/kg (Rabbit)	> 8750 mg/m³ (Rat) 7 h
carbonate de calcium 471-34-1	= 6450 mg/kg (Rat)	-	-
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
butanone-oxime 96-29-7	= 930 mg/kg (Rat)	= 0.2 mg/kg (Rabbit)	= 20 mg/L (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.
Cancérogénicité Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)
A3 - Cancérogène pour l'animal
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'Homme
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
X - Présent

Effets sur certains organes cibles Yeux, Système respiratoire, Peau.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH .
ETAmél (voie orale) 12170 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 10754 mg/kg

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

93.91 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	-	45: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.2: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 2.4: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	4720: 96 h Den-dronereides heteropoda mg/L LC50
butanone-oxime 96-29-7	83: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	777 - 914: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 760: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 320 - 1000: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	750: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité
Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
butanone-oxime 96-29-7	0.65

Autres effets néfastes
Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser le récipient.

Numéro de déchet EPA, États-Unis Sans objet

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT, États-Unis
Nom d'expédition Non réglementé

IATA
Nom d'expédition Non réglementé

IMDG
Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme
DSL/NDSL Est conforme
EINECS/ELINCS Non répertorié.
ENCS Non répertorié.
IECSC Est conforme
KECL Est conforme
PICCS Est conforme
AICS (Australie) Est conforme

Légende :
TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques

Réglementations fédérales des

États-Unis

SARA 313
Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux conditions de déclaration de la loi des États-Unis et de l'article 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Catégories de danger selon SARA 311/312, États-Unis

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Non
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)
Ce produit ne contient aucune substance réglementée au titre de polluants selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (Clean Water Act, 40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA
Cette matière telle que livrée ne contient aucune substance réglementée au titre de substance dangereuse par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302), ni par la Loi de modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de déclaration spécifiques relatives aux rejets de cette matière peuvent exister au niveau étatique, régional ou local

Réglementations étatiques des États-Unis

Proposition californienne 65
Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen
quartz (SiO2) - 14808-60-7	Carcinogen
éthanol - 64-17-5	Carcinogen Developmental

Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
calcaire 1317-65-3	X	X	X
aluminium 7429-90-5	X	X	X
noir de carbone 1333-86-4	X	X	X
quartz (SiO2) 14808-60-7	X	X	X
éthanol 64-17-5	X	X	X

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette
EPA, États-Unis, numéro d'enregistrement de pesticide Sans objet

Classe de danger SIMDUT
D2B - Matières toxiques

16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA	**Dangers pour la santé** 2	**Inflammabilité** 1	**Instabilité** 0	-
HMIS	**Dangers pour la santé** 2	**Inflammabilité** 1	**Dangers physiques** 0	**Protection individuelle** B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 04-janv.-2016

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité